Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260526-D016_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2026

N°D016/2026

Le 26 mai deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

Mme Mary COXALL PHILIPPE, M. Mickaël KERNEIS, M. Roger LARS, Mme Christine LASTENNET, M. Joseph LE MEROUR, Mme Fanchon LE MONZE, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme Mathilde PAILLOT POULIQUEN, M. Jean-Paul RIVASSEAU, Mme Geneviève TANGUY

Membre absents et excusés : /

OBJET :

Projet d'élaboration de la cartographie du recul du trait de côte à horizon 30 et 100 ans sur le territoire de la CCPCAM pour intégration au PLUiH – Demande de subventions – Fonds vert

Date de convocation :

20/05/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

10

Nombre de votants :

10

Dans un contexte de changement climatique et d'élévation du niveau moyen de la mer, les territoires littoraux sont de plus en plus exposés aux phénomènes d'érosion du trait de côte. Afin d'anticiper ces évolutions et d'adapter les politiques d'aménagement, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime, compétente en matière d'urbanisme via le PLUIH, souhaite renforcer la connaissance de l'exposition de son territoire au recul du trait de côte.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Loi Climat et Résilience, qui prévoit l'élaboration de cartes locales d'exposition aux horizons 30 et 100 ans afin d'intégrer ce risque dans les documents d'urbanisme. Les résultats de l'étude ont vocation à alimenter la révision générale du PLUiH prescrite le 15 décembre 2025 et constitueront un appui essentiel à la définition des stratégies locales de gestion du littoral.

L'étude sera conduite conformément aux prescriptions nationales définies dans le guide CEREMA–BRGM (août 2022) et se déclinera en quatre phases :

- ✓ Phase 1 : Recueil d'informations et synthèse des données d'entrée sur le fonctionnement du littoral,
- ✓ Phase 2 : Etudes de projection du trait de côte et définition des scénarios,
- ✓ Phase 3 : Cartographie des scénarios,
- ✓ Phase 4 : Finalisation de propositions de zones et transposition dans le document d'urbanisme.

En parallèle, un accompagnement juridique ainsi que des réunions de concertation avec les communes et d'information auprès du public seront organisés. La prestation sera assurée par le bureau d'études CEREG.

Plan de financement :

Dépenses :

- Élaboration des cartes du recul du trait de côte : 89 820 €

Recettes :

- Subvention Fonds Vert (80 %) : 71 856 €
- Autofinancement (20 %) : 17 964 €

Total : 89 820 €

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260526-D016_2026-DE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'élaboration de la cartographie du recul du trait de côte et son plan de financement ;
- Autorise le Président à solliciter toute subvention mobilisable, notamment au titre du Fonds Vert ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente décision.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Mickaël KERNEIS